



## **« Relais Vers la Formation » « Association Don Bosco - EIPF »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



## INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22  
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THEMATIQUE « ASE PJJ Jeunes sous mains de Justice »</b> <b>Numéro du projet AP1-444</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>
<b>Titre : Relais Vers la Formation</b>
<b>Objectifs initiaux :</b> Proposer un dispositif de formation adapté, travailler la problématique du décrochage récurrent, accompagner le public vers le droit commun.
<b>Public(s) cible(s) :</b> jeunes 16/25 ans concernés par des mesures judiciaires (PJJ, SPIP) ou d'assistance éducative (A.S.E) ou plus largement qui décrochent des actions de formation de droit commun ou qui n'y ont pas accès.
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté</b> Dispositif de formation adapté permettant un accueil souple, des activités de formation, des mises en situation concrètes, une ouverture sur la cité. Définition d'un travail partenarial spécifique à ce public.
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Morlaix Communauté
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> Pas de prérequis à l'intégration sur le dispositif Adaptation du dispositif et des pratiques aux problématiques des jeunes Réactivité et souplesse dans les pratiques
<b>Partenaires techniques opérationnels :</b> Mission Locale, PJJ, SPIP, Structures de l'ASE
<b>Partenaires financiers (avec montant):</b> FEJ 100% Valorisation Budget DRIP - Région Bretagne.
<b>Durée de l'expérimentation</b> (1) Durée initiale : 24 mois (2) Durée effective : 24 mois
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure :</b> ASSOCIATION DON BOSCO - EIPF <b>Type de structure :</b> Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure :</b> Catalys Conseil <b>Type de structure :</b> Structure privée.



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

## **Introduction :**

L'Établissement d'Insertion Par la Formation (EIPF) de Don Bosco gère depuis 2006 des actions de formation, les Prestations Préparatoire à l'Emploi, dans le cadre du Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle de la Région Bretagne. Ces actions sont destinées aux jeunes de 16 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi.

En 2009, après trois ans d'expérience, au travers de l'étude des situations de jeunes orientés et/ou accueillis sur les Prestations Préparatoires à l'Emploi du territoire de Morlaix, nous avons observé :

- Qu'un public relevant de la formation n'accède pas à ce type de prestation,
- Qu'un nombre de jeunes significatif réalise des parcours plus courts que la moyenne,
- Que ces parcours sont en général chaotiques,
- Qu'un pourcentage important des jeunes répondants aux points précédents est concerné par des mesures judiciaires (ASE, PJJ, SPIP)

Ces éléments traduisent une forme de « décrochage » du droit commun. Ce processus réside pour beaucoup dans des difficultés multiples liées au statut, à la situation administrative ou sociale du jeune qui se conjuguent mal avec les cadres administratifs et institutionnels du système emploi/formation.

Cette réflexion faisant écho avec les appels à projet lancés en 2009 dans le cadre des expérimentations sociales, l'EIPF a proposé d'expérimenter dans le cadre du FEJ le dispositif « Relais Vers la Formation ».

De mars 2010 à mars 2012, Relais Vers la Formation, dispositif adapté de formation, avait la double ambition de proposer des pratiques innovantes de formation et d'agir sur les modes de travail partenarial des acteurs de la prise en charge de ces jeunes sur le territoire du Pays de Morlaix.

## **I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation**

### A. Objectifs de l'expérimentation

La finalité est de permettre à des jeunes concernés par une décision judiciaire ou un suivi par l'aide sociale à l'enfance de réaliser un parcours de formation leur permettant de réintégrer les dispositifs de droit commun des secteurs de l'emploi et de la formation.

Ceci peut se traduire par les objectifs suivants :

- Mettre en lien les acteurs de la prévention de la délinquance, de la protection de l'enfance avec ceux l'insertion sociale et professionnelle
- Assouplir et adapter les règles liées au statut de stagiaire de la formation professionnelle en fonction des contraintes liées à une décision judiciaire

- Définir des contenus de formation répondant aux problématiques de décrochage

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

A l'origine, l'expérimentation vise 45 jeunes de 18 à 21 ans concernés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou l'Aide Sociale à l'Enfance. Le premier comité de pilotage a élargi la tranche d'âge de 16 à 25 ans permettant un travail rapproché entre la logique de protection/prévention (PJJ, ASE) et celle de l'insertion sociale et professionnelle (Mission Locale).

2. Bénéficiaires directs :

La typologie du public accueilli se répartit en deux catégories distinctes:

- Le « public cible » c'est à dire des jeunes concernés par des mesures judiciaires (PJJ, SPIP) ou d'assistance éducative (CDAS, Foyers, PFS) ou qui l'ont été par le passé.
- Le « public non cible » c'est à dire des jeunes qui n'ont jamais été concernés par ce type de mesures.

2.1. Statistiques descriptives

L'identification des bénéficiaires s'est faite par les partenaires traditionnels à savoir la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et la Mission Locale. Des réunions techniques ont permis d'élargir aux Foyers éducatifs notamment pour les publics relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Les bénéficiaires ont été orientés à l'aide des fiches de prescription traditionnellement utilisées par ces structures. Cependant un temps d'échanges si possible tri-partite (Bénéficiaire-Prescripteur-Formateur) a été mis en place systématiquement pour circonscrire au mieux la situation, les problématiques et la demande de chaque jeune. Ces éléments ont été capitalisés à travers une fiche administrative d'entrée sur le dispositif conçue spécialement pour l'expérimentation.

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>					
Jeunes	45	28	40	4	72
Adultes	0				
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	45	28	40	4	72
<b>Nombre d'abandons ou exclusions</b>		8	6	0	14

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>		
<b>1. Jeunes</b>		
<b>Âge</b>		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		19
18-25 ans	45	53
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
<b>Situation</b>		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi	45	72
Actifs occupés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
<b>Niveau de formation</b>		
Infra V	25	48
Niveau V	20	18
Niveau IV		5
Niveau III		1
Niveau III		0
Niveau I		0
<b>Sexe</b>		
Filles	22	21
Garçons	23	51
<b>2. Adultes</b>		
<b>Qualité</b>		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

	Prévision initiale	Réalisation
<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>		
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML	<b>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</b>
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>		
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale	Communale
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?</b>		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

2.2. .... A  
analyse qualitative

Nous avons défini un public cible et un public non cible. Cependant si on analyse les situations, les problématiques et les besoins de ces publics en termes d'accompagnement et de formation, on retrouve des points similaires.

Ainsi d'un point de vue qualitatif, on peut caractériser le public accueilli par :

- un statut complexe lié à des décisions judiciaires,
- une situation administrative mal définie voire inexistante,
- une situation sociale dégradée.

Ce diagnostic peut prendre la forme des « symptômes » suivants : isolement, précarité du logement, difficultés financières, problèmes de mobilité, situation familiale complexe, absentéisme, comportements inadaptés...

Face à ces difficultés, les besoins constatés pour ce public abordent les repères spatio-temporels, la restauration dans les liens (famille, institution, administrations, santé ...), ou encore un travail sur les comportements « socialement » attendus.

Les éléments décrits ci-dessus se combinent avec des facteurs liés à l'environnement dans lequel évoluent ces jeunes. Un système institutionnel complexe, un accès aux droits pas toujours évident, des manques dans la dynamique de réseau et de partenariat.

L'ensemble des acteurs agissant auprès de ce public s'entendent sur la notion de décrochage du droit commun pour le caractériser.

### 3. Bénéficiaires indirects

On peut distinguer deux types de bénéficiaires indirects :

- Les bénéficiaires dans la sphère privée du jeune. Pour un certain nombre de jeunes accueillis, le dispositif a permis de réinterroger les liens du jeune aux personnes de son environnement (famille, amis, pairs). Il est cependant difficile de mesurer la portée réelle de ces phénomènes et de voir leur évolution dans le temps.
- Les acteurs de la prise en charge de ces jeunes. Pour un certain nombre de situation, trois professionnels interviennent dans le parcours du jeune. La présence sur le dispositif a permis de développer une compétence collective dans la prise en charge et d'articuler le rôle de chacun dans l'objectif du retour au droit commun.

D'un point de vue quantitatif :

Sur 72 jeunes accueillis, 41 ont fait l'objet d'une articulation d'au moins trois professionnels.

- Un professionnel du dispositif Relais Vers la Formation
- Un professionnel du suivi éducatif (Justice ou Aide Sociale à l'Enfance)
- Un professionnel de la Mission Locale

D'un point de vue qualitatif :

La mise en place de ce dispositif a permis de dresser une sorte de cartographie des compétences en matière d'accompagnement des jeunes sous-main de justice à travers le réseau des acteurs sur ce territoire. Ces acteurs mettent en avant une plus-value dans :

- Les échanges d'informations
- L'efficacité de la résolution des problèmes périphériques
- La définition des rôles permettant d'éviter les chevauchements dans l'intervention et une simplification pour le public.



## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
<b>1. Préparation du projet</b>	<i>Mai 2009 à Février 2010</i>								
Réflexion sur la mise en place d'un projet	Au vu des questionnements sur la prise en charge des publics ASE PJJ dans les dispositifs de formation Région, réflexions sur un projet de formation adaptée	oui	1	2	2	Directeur et Responsable de Service			
Rencontres des collectivités territoriales	Présentation du projet et demande de cofinancement (Conseil Général, Conseil Régional)	oui	1	2	2	Directeur et Responsable de Service			
Rencontres des partenaires Justice et de la Mission Locale	Présentation du projet, réflexion quantitative, méthodologie de partenariat	non	1	2	2	Directeur et Responsable de Service			
Détermination de l'Évaluateur (Catalys Conseil)	Présentation du projet, réflexion sur protocole d'évaluation, articulation dynamique de projet	oui	1	3	3	Directeur et Responsable de Service, Évaluateur			
Rédaction et envoi au FEJ du Projet	Écriture du Projet soumis à l'appel à projet n°1 du FEJ	oui	1	2	2	Directeur et Responsable de Service			
Réception de l'accord du FEJ	Information auprès des partenaires	oui	1	2	2	Directeur et Responsable de Service			
Recherche de cofinancement	Refus du Conseil Général, Accord de valorisation des fonds octroyés par le Conseil Régional sur les actions de formation	non							
Signature de la Convention avec le FEJ	Mise en place du Comité de Pilotage	non							

<b>2. Lancement de l'expérimentation</b>	<i>mars 2010 à septembre 2010</i>								
Mise en place des Moyens humains	Recrutement d'un formateur	non	1	2	2	Directeur et Responsable de Service			
Atelier d'échange national	Rencontre des porteurs de projet, échange sur objectif, pratiques et méthodologie.	oui		1	1	Responsable de Service			
COFIL 1	Lancement du dispositif, Validation des procédures de repérage et de la typologie du public cible	oui		3	3	Formateur, Responsable de Service, Directeur			
Réunions d'information	Rencontres des prescripteurs potentiels et des partenaires des parcours. Définition de référence, mises en place de comités techniques	non	2	2	2	Formateur, Responsable de Service			
Revue de Projet	Définition des modalités opérationnelles de pilotage et d'évaluation de l'expérimentation	oui		4	4	Formateur, Responsable de Service, Directeur, Evalueur			
Réunion de travail sur les processus de décrochage du droit commun	Définition des besoins du public, articulation d'une compétence collective	non		1	1	Formateur			
Renforcement de l'équipe	Recrutement d'une éducatrice	non		2	2	Directeur et Responsable de Service			
Démarrage des parcours	Accueil des premiers bénéficiaires, structuration des parcours	non		2	1,5	Formateur, Educatrice			
<b>3. Achèvement de l'expérimentation</b>	<i>Novembre 2011 à Mars 2012</i>								
COFIL 4	Premier enseignement de l'expérimentation, souhait des partenaires de poursuivre le dispositif	oui		4	3,5	Formateur, Responsable de Service, Directeur, Educatrice			
Finalisation des parcours	Relais auprès des partenaires des suivis en cours	oui		2	1,5	Formateur, Educatrice			
Participation à une réflexion territoriale	Participation à des groupes de travail sur la question du décrochage et de la prise en charge des publics spécifiques sur le Pays de Morlaix	non		4	3,5	Formateur, Responsable de Service, Directeur, Educatrice			
Réflexion sur les perspectives	Dépôt d'un dossier dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour poursuivre le dispositif dans l'attente d'appels à projets du Conseil Régional	non		1	1	Directeur			

Rédaction du Bilan Final	Rendre compte de l'opération dans sa totalité	oui	3	4	3,5	Formateur, Responsable de Service, Directeur, Educatrice			
<b>4. Achèvement de l'évaluation</b>	<i>Mars 2012 à Juin 2012</i>								

## B. Partenariats

### 1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locale	Prescripteur, partenaire du suivi
Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	Prescripteur, partenaire du suivi
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)	Prescripteur, partenaire du suivi
Aide Sociale à l'Enfance	Prescripteur, partenaire du suivi

**La Mission Locale** a joué un rôle déterminant dans le projet. Conventionnée par le Conseil Général du Finistère pour être « le fil rouge » de l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans, il était essentiel qu'elle soit partie prenante dans l'objectif de permettre aux jeunes accueillis dans le dispositif, d'intégrer ou de ré-intégrer le droit commun.

Ainsi son implication s'est traduit par :

- la désignation en son sein d'un professionnel référent du dispositif. Cette référence assurée par une conseillère de la Mission Locale, permet d'étudier les entrées, suivis et éventuelles sorties des jeunes du dispositif.
- Un comité technique mensuel est réalisé avec les formateurs du dispositif. Un travail de proximité facilite ainsi les relais d'information, la détermination du rôle de chacun face à une situation. Cette référence permet également des interventions rapides et adaptées aussi bien au niveau des jeunes qu'auprès des différents conseillers de la Mission Locale, chargés d'accompagnement.

La Mission Locale par ailleurs reconnaît qu'elle a pu à travers le dispositif relancer des parcours qui étaient en « panne ». Du point de vue de la prise en charge, elle relève l'intérêt d'un dispositif pouvant jouer un rôle de levier éducatif dans une dynamique d'insertion professionnelle.

**La Protection Judiciaire de la Jeunesse** a joué un rôle important dans l'engagement des jeunes sur le dispositif.

Cela s'est traduit par :

- Une rencontre tripartite au démarrage pour définir le rôle de chacun,
- Des rendez-vous avec les jeunes en alternance avec les entretiens des formateurs pour renforcer les objectifs et traiter des aspects en lien avec la mesure judiciaire,
- Un comité technique régulier sur le même principe que celui de la Mission Locale.

Par ailleurs, le Directeur Territorial de la PJJ à travers sa participation aux Comités de Pilotage de l'expérimentation, recherchait à approfondir les mécanismes favorisant l'accès de ce public aux dispositifs de droit commun.

**Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** pour lequel le dispositif représente un véritable outil d'évaluation et d'alternative à l'incarcération.

Cela se traduit par :

- Une rencontre tripartite au démarrage pour définir le rôle de chacun,
- L'organisation d'une première évaluation pour une personne incarcérée (convocation, autorisation de sortie, proposition de programme)
- La définition des besoins en lien avec les aménagements de peine (autorisation, objectif, contenu)
- Un comité technique régulier sur le même principe que celui de la Mission Locale.

Les structures de suivi judiciaire ont utilisés le dispositif comme un véritable outil d'évaluation de la motivation à s'engager dans une alternative à l'incarcération.

**L'Aide Sociale à l'Enfance** notamment à travers les foyers éducatifs pour lesquels le dispositif permet d'articuler de façon pertinente et cohérente une activité de jour avec l'hébergement ou plus généralement les missions de protection et prévention avec celles d'insertion et de formation.

Cela se traduit par :

- Une rencontre tripartite au démarrage pour définir le rôle de chacun,
- Des rendez-vous avec les jeunes en alternance avec les entretiens des formateurs pour renforcer les objectifs et traiter des aspects en lien avec la mesure judiciaire,
- Un comité technique régulier sur le même principe que celui de la Mission Locale.

## 2. Partenaires financiers

A l'origine le Conseil Général du Finistère a été sollicité pour cofinancer le dispositif. Il n'a pas souhaité participer à l'expérimentation de façon financière car il finance déjà la Mission Locale sur un poste de conseiller en charge de la gestion des problèmes complexes de certains jeunes. Le conseil Général trouvait que les besoins n'étaient pas suffisamment avérés par rapport à sa compétence d'insertion.

Le Conseil Régional de Bretagne a également été sollicité pour apporter un financement spécifique à ce dispositif et permettre éventuellement aux jeunes d'accéder à de la rémunération dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Pour des questions d'ordre juridique ce financement n'est pas possible. Cependant le Conseil Régional a donné son accord pour que le financement qu'il apporte à Don Bosco dans la mise en œuvre des Prestations Préparatoire à l'Emploi puisse être mis en contrepartie du financement du FEJ.

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) <b>en %</b>
--------------	--

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	100%
Cofinancements extérieurs à la structure	Valorisation Conseil Régional de Bretagne
Autofinancement	

Aujourd'hui l'expérimentation interroge le Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville. Parallèlement le Conseil Régional de Bretagne cherche un cadre juridique à des actions pour des publics spécifiques. L'un et l'autre semblent prêts à cofinancer un dispositif. La première étape d'une éventuelle suite à l'expérimentation viendra de la capacité du Conseil Régional à délimiter un appel à projet. Ceci se traitera à priori au quatrième trimestre de 2012

#### C. Pilotage de l'expérimentation

Le Pilotage de l'expérimentation est assuré par le Comité de pilotage qui s'est réuni une fois par semestre, soit quatre rencontres.

Composition du Comité de Pilotage :

##### **Pour le projet**

- E.I.P.F Don Bosco : le porteur
- Catalys Conseil : l'évaluateur

##### **Pour la Compétence Justice**

- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Service Pénitentiaire Insertion et de Probation

##### **Pour la Compétence Aide Sociale à l'Enfance**

- Unité Éducative de la Baie de Morlaix (Foyer éducatif porté par une association)
- Foyer départemental de la Garenne (Foyer éducatif porté par le Conseil Général)
- D.E.M.O.S. (Service éducatif en milieu ouvert porté par une association)

##### **Compétences Parcours des Jeunes**

- Centre d'Information et d'Orientation
- Mission Locale du Pays de Morlaix

##### **Représentation des collectivités :**

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Direction de l'Insertion et de Lutte contre les Exclusions – Conseil Général du Finistère
- Service des Parcours d'Accès à la Qualification - Conseil Régional de Bretagne
- Service Cohésion Sociale – Morlaix Communauté

Il est à noter que le projet avait été imaginé avec une implication forte de l'évaluateur dans la conduite de l'expérimentation. En effet, il nous paraissait important d'avoir un garant non seulement du projet validé par les différents comités de pilotage mais aussi du caractère

expérimental et évaluable de l'action. De plus l'évaluateur dans une telle configuration obligerait à préciser les objectifs de chaque pratique expérimentée que ce soit au niveau des jeunes ou des partenaires.

Cette vision du projet était en décalage avec les demandes du FEJ. L'évaluation pour être la plus juste possible devait de se « garder » d'intervenir dans le pilotage de l'action. En tout état de cause, il semble intéressant d'avoir un regard extérieur, garant de techniques d'évaluation permettant d'analyser les pratiques et de les ré-objectivées dans un processus continu.

Le Pilotage de ce dispositif s'est réellement inscrit dans une dynamique de territoire. La Mission Locale et les structures de compétence Justice ont joué un rôle primordial qui s'est traduit par une implication très forte à tous les niveaux et notamment à celui des directions de structures.

En outre les ateliers d'échanges organisés par le FEJ au niveau régional ou national ont permis de mesurer le caractère universel de certaines questions. La spécificité de ce public et les modes de travail partenarial qu'elle entraîne sont apparus comme des invariants de ce type d'expérimentation.

### **III. Enseignements généraux de l'expérimentation**

#### **A. Analyse du dispositif expérimenté**

Le dispositif expérimenté est un dispositif adapté de formation.

Le parcours de formation ne comporte pas de durée prédéterminée mais est indexé au projet et aux difficultés du jeune pour réintégrer le droit commun. Une durée de 6 mois représente cependant un objectif réaliste d'une réinscription dans le droit commun.

Sur le plan opérationnel l'action de formation est organisée comme suit :

#### Repérage et orientation :

Les jeunes relevant de ce dispositif sont repérés par les structures en charge du suivi des jeunes à savoir la Mission Locale, la protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les structures relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces jeunes ont pour caractéristiques :

- D'avoir un parcours d'insertion sociale et professionnelle chaotique
- D'être en difficulté par rapport à toute forme de contractualisation
- De souhaiter reposer les bases d'un projet professionnel

Le repérage donne lieu à l'établissement d'une prescription pour le dispositif reprenant des éléments permettant d'avoir un contact facilité avec le jeune.

Le dispositif prend contact avec le jeune et organise rapidement une rencontre multipartite associant le prescripteur, un formateur du dispositif, le jeune, et tout professionnel intervenant dans sa situation. Cette organisation facilite une prise en compte de l'ensemble des composantes de la situation (obligations judiciaires, situation administrative, histoire de vie, ...). Ainsi la formalisation d'un engagement mutuel, dans un cadre contractuel, s'articulera à la demande du jeune.

### Une phase d'accueil

La phase d'accueil est souple et réactive. Elle s'organise en fonction des contraintes et des capacités du jeune. L'objectif est l'établissement d'un lien permettant la projection d'un parcours.

Cette notion de « lien » est très importante et constitue le pivot du travail formatif, il permet en effet l'élaboration d'objectifs individualisés qui seront régulièrement évalués avec le jeune, le prescripteur et les partenaires du suivi du jeune.

### Le parcours de formation :

Dans un second temps, l'inscription progressive du jeune sur l'action de formation permet d'établir une évaluation de la compétence du jeune à aller vers la formation ou l'emploi.

Les critères de l'évaluation s'articulent autour de sa capacité à respecter un planning, mettre en place les conditions de sa mobilité, avoir une attitude et un comportement adaptés, et répondre aux exigences liées à une mesure de justice.

Le parcours de formation se décline selon le programme suivant :

#### ***Une première phase dite « socle »***

L'inscription graduelle du jeune basée sur l'adaptabilité et la progressivité du planning, à partir de séquences formatives individualisées et personnalisées, permet d'une part de vérifier sa demande et favorise d'autre part la création d'un lien entre le jeune et les formateurs.

Un contenu « **organisationnel** » pour une meilleure adéquation entre vie personnelle et parcours d'insertion qui privilégie l'apprentissage de la gestion du temps et de l'espace, l'apprentissage des démarches administratives, ...

Les bilans réguliers tout au long du parcours associant les parties prenantes du projet du jeune contribuent à une évaluation partagée nécessaire à l'ensemble du processus de formation et permettent un affinage des objectifs identifiés en amont.

#### ***Une deuxième phase dite « à option »***

En fonction du projet défini, le jeune peut participer à des modules thématiques optionnels visant à l'acquisition des « pré requis » à une inscription sur les dispositifs de droit communs (formation, emploi, ...).

#### **Un contenu de « remobilisation »**

La recreation des liens pour ces jeunes peut se faire au travers d'activités médiatrices (intégration sur des programmes d'accès à la mobilité, participation à des activités socioculturelles et de loisirs, ...). L'objectif est d'articuler les temps de formation avec des structures d'animation socio-culturelle permettant une ouverture sur la cité et le contact avec autrui.

### Des « mises en situation concrètes »

A travers la mise en place d'ateliers d'activités manuelles au sens large (menuiserie, cartonnage, espaces verts,...) dans un cadre adapté mais avec des exigences en lien avec le monde professionnel. (respect des consignes, hygiène et sécurité, gestes et postures, ...)

L'ouverture sur le « secteur emploi formation » qui propose un travail sur les pré requis à l'emploi/formation et prépare l'accès du jeune au droit commun à partir d'un contenu classique (informatique, CV, lettres, recherches d'emploi, expérimentation professionnelle, séquences de stage progressives et adaptées axées sur la découverte des métiers ...)

### Les principes pédagogiques

La pédagogie à mettre en œuvre doit favoriser un apprentissage actif. C'est en faisant des actions ayant du sens que le jeune apprend. L'apprentissage par problème prend également une grande part dans les contenus proposés. Il ne s'agit pas d'apprendre quelque chose mais de résoudre des problèmes et d'en tirer des enseignements.

Des espaces en marge des séquences de formation doivent permettre au jeune de verbaliser, d'explicitier les processus qu'il perçoit. Analyser ses difficultés, capitaliser ses compétences permettent aux jeunes de prendre conscience du parcours qu'il réalise.

Ceci se traduit concrètement par des temps identifiés dans le planning. Ces temps sont utilisables de façon volontaire par le jeune pour aborder une question de son choix. Des entretiens plus formels permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Parallèlement dans certains cas un accompagnement renforcé y compris physique est nécessaire pour lever des problématiques risquant d'entraîner le décrochage du jeune.

Le schéma ci-après donne une vision du processus :

Phase	Phase 0	Phase 1	Phase 2
Nom de la phase	Orientation -Accueil	Socle	Option
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préciser l'objectif du parcours de formation (besoins, contenus)</li><li>• Définir le rôle de chacun</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un lien</li><li>• Mettre en œuvre les prérequis à un parcours</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apprendre par expériences</li><li>• Communiquer avec autrui</li></ul>
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prescripteur</li><li>• Autre personne chargé du suivi</li><li>• Formateur</li><li>• Jeune</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formateur</li><li>• Jeune</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprise</li><li>• Structures Animation Socio-culturelle</li><li>• Formateur technique</li><li>• Formateur</li><li>• Jeune</li></ul>
Ressources	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prescription</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agenda</li><li>• Entretien Individuel</li><li>• Outil informatique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ateliers activités manuelles</li><li>• Stage en entreprise</li></ul>



## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

### 1. Public visé

Il semble intéressant de conserver une tranche d'âge assez large de 16 à 25 ans correspondant à l'ensemble des dispositifs de droit commun. La tranche d'âge à l'origine était de 18 à 21 ans. Il semble préférable d'accueillir les jeunes mineurs le plus tôt possible après une sortie du système scolaire. Ceci permet de travailler le décrochage récurrent qui caractérise les publics majeurs. Après 21 ans, les mesures d'accompagnement éducatif cessent en général et un public en recherche d'insertion et en difficulté avec le droit commun n'a que peu de solutions.

Le public visé peut se caractériser par un besoin d'obtenir les prérequis socio-cognitifs nécessaires à l'intégration de dispositifs de droit commun.

### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

La structuration de contenus techniques et manuels est nécessaire. Il s'agit de proposer un cadre adapté permettant de travailler gestes et postures et de permettre des allers et retours entre une approche expérientielle et une approche plus théorique de l'apprentissage.

De même l'ouverture à la cité et la réappropriation des activités de loisirs et d'animation présentes sur le territoire est un moyen de refondation du lien entre ces jeunes et le droit commun. Il s'agit de travailler sur une articulation pertinente et cohérente entre les activités de formation et cette ouverture sur l'extérieur

Une vigilance particulière est nécessaire quant au statut des jeunes accueillis. Stagiaire de la formation professionnelle, jeune demandeur d'emploi ? Les contextes administratifs doivent permettre une souplesse dans la gestion des parcours et des dossiers.

La possibilité d'octroyer une rémunération ou une bourse aux jeunes accueillis pourraient permettre de lever certaines difficultés d'ordre social qui n'entrent pas dans le processus d'apprentissage. Ceci renforcerait l'engagement du jeune vis-à-vis de son parcours. Cependant cette bourse ou rémunération ne doit pas être assortie d'un cadre administratif trop étroit et donc contre-productif quant à la capacité du jeune à maintenir le lien d'apprentissage.

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les questions ayant trait à ce public interrogent l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi il semble important d'avoir une structuration identique pour le pilotage et avec les mêmes acteurs. Cependant une implication plus forte du Conseil Général et du Conseil Régional faciliterait les articulations entre les différentes compétences (protection, prévention, insertion, formation) qu'il faut mettre en œuvre dans un tel dispositif.

### 4. Impacts sur la structure

L'expérimentation a permis de répondre en partie aux questionnements de la structure. En effet des méthodes spécifiques de formation dans un dispositif souple permettent d'accueillir un public spécifique et de l'accompagner vers un retour au droit commun.

L'expérimentation a permis de développer et structurer des liens fonctionnels avec les partenaires de la justice et de l'aide sociale à l'enfance. La question d'un public spécifique que l'on peut caractériser par un processus de décrochage au sens large est repérée sur le territoire comme existante et à laquelle on peut apporter des réponses.

### **Conclusion :**

Cette expérimentation a mis en évidence trois points clés :

- La difficulté des collectivités territoriales et de l'état à articuler leurs domaines de compétence dans le cadre d'un projet commun pour ce public. L'Etat pour la justice, le Conseil Général pour l'insertion et la protection de l'enfance, le Conseil Régional pour la formation. Or ce public est à la croisée de ces blocs de compétences. L'organisation conventionnelle pour l'accompagnement et la prise en charge de ce public se fait traditionnellement de manière linéaire alors qu'elle se doit d'être transversale.
- La constatation, année après année de l'évolution des prérequis demandés pour l'entrée en formation ou bien accéder à l'emploi. Si l'on veut que ces publics puissent accéder à ces dispositifs de « droit commun » il faudra bien élaborer et construire des systèmes de « sas » ou lieu intermédiaire reposant sur les principes éducatifs et formatifs mis en œuvre sur cette action.
- La posture des différents acteurs entre eux et vis-à-vis du public. Nous avons constaté que, bien souvent, les acteurs et représentants des structures institutionnelles éprouvent de sérieuses difficultés à participer à la mise en commun de diagnostics tout en restant garant de leur mission dans l'accompagnement du public. Cette culture de diagnostic partagé et le respect de la mise en œuvre de chacun est un incontournable dans la réussite d'une telle action.

Cette expérimentation a eu le mérite de mettre en relief et en lumière ces différents problèmes et d'en proposer des solutions. Encore faut-il oser dépasser ces blocages, culturels, institutionnels et politiques.

Il semble que cela commence à être entendu malgré le contexte financier actuel ou le repli sur soi est une tentation.

L'appel à projet de la Région Bretagne, les réflexions et collaborations avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les échanges avec le Conseil Général du Finistère permettront peut-être de donner une suite à cette expérimentation.

### **Annexes obligatoires à joindre au fichier :**

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes of various sizes and colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern.

## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>